

INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DES FCP SYNERGIE ACTIONS 6 ET SYNERGIE DIVERSIFIES 4

Paris, le 7 juin 2023

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts des Fonds Commun de Placement (FCP) Synergie Actions 6 (FR0014005OV0) et/ou Synergie Diversifiés 4 (FR0014005OW8), gérés par Auris Gestion, et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

1. L'OPERATION

Auris Gestion a pris la décision de procéder à la modification de vos FCP. Cette modification concerne la stratégie d'investissement des FCP et plus particulièrement les OPC pouvant être sélectionnés.

Il est ainsi désormais précisé que les investissements dans des OPC et fonds d'investissement ayant, à la date à laquelle l'investissement est envisagé, un encours inférieur à cinquante (50) millions d'euros seront limités en cumul à 20% maximum de l'actif net du FCP (au lieu de 5% précédemment).

Cette modification interviendra le 12 juin 2023. Elle n'entraînera ni frais spécifiques, ni modification de l'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRI) de votre fonds.

2. LES ELEMENTS A NE PAS OUBLIER

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) relatif à votre FCP, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'AURIS GESTION. Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Sébastien GRASSET
Membre du Directoire
Directeur de l'Asset Management